

Vos questions / nos réponses

Information

Par [Allexia](#) Postée le 12/07/2020 00:36

Bonjour mon compagnon et accros a la drogue, j'aimerais savoir le prix d'une prise en charge dans une cure de désintoxication. Le prix que nous devrions déboursier ? Si cest pris en charge par la sécurité sociale ?

Mise en ligne le 13/07/2020

Bonjour,

Les hospitalisations pour sevrage sont généralement prises en charge par la sécurité sociale. Parfois, la mutuelle peut également prendre en charge une partie.

Nous disposons d' adresses pour des prises en charge gratuites. Nous vous joignons des adresses ci-dessous. Il existe également des structures qui proposent un accompagnement en ambulatoire, ce sont les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et les CJC (Consultations Jeunes Consommateurs) pour les jeunes entre 12 et 25 ans. Ce sont des lieux d'accueil et de soutien pour les personnes ayant un problème de dépendance, ainsi que leur entourage. Des professionnels tels que des médecins, des psychologues ou encore des travailleurs sociaux y travaillent pour aider les personnes. Les consultations y sont gratuites et confidentielles. Nous vous mettons des adresses de structures en fin de réponse.

N'hésitez pas à nous recontacter si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez échanger davantage sur la situation avec un de nos écoutants. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) et par Chat de 8h à minuit.

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivan

[CAAN'Abus- Consultation Avancée d'Addictologie Nouveaux usages](#)

41 Rue Sainte Colombe
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 01 25 66

Site web : www.ceid-addiction.com

Consultat° jeunes consommateurs : mardi , jeudi, vendredi : 9h30/13h et 14h/17h mercredi : 14h/17h

COVID -19 : COVID 19 : recentrés sur le Centre Planterose (16 rue Planterose) accueil physique : 09h30-13h lundi, mardi, jeudi et vendredi avec permanence téléphonique en priorité.

[Voir la fiche détaillée](#)

[CEID : Centre du Parlement Saint-Pierre](#)

24, rue du Parlement Saint-Pierre
33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 44 84 86

Site web : www.ceid-addiction.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 13h (sauf mercredi matin) et de 14h à 17h

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, avec possibilité de rendez-vous après 17h

COVID -19 : COVID 19 : recentrés sur le Centre Planterose (16 rue Planterose) accueil physique : 09h30-13h lundi, mardi, jeudi et vendredi avec permanence téléphonique. RDR : mobile + relais pharmacie. Nouveaux patients (entourage et usager) si situation urgentes.

[Voir la fiche détaillée](#)

[CSAPA-ANPAA 33](#)

67, rue Chevalier
33000 BORDEAUX

Tél : 05 57 57 00 77

Site web : www.anpaa.asso.fr/adresses-utiles/aquitaine/gironde

Accueil du public : Du lundi au Vendredi de 8h30 à 19h (sauf vendredi jusqu'à 17h)

Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 19h. Le vendredi de 8h30 à 17h.

COVID -19 : accueil avec respect des gestes barrière - Interruption des activités de groupes de parole. Pas de reprise des consultations réalisées au sein de Caan'abus Bordeaux

[Voir la fiche détaillée](#)

[Pôle Addictologie du C.H Perrens](#)

121, rue de la Béchade
33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 56 67 02

Site web : www.ch-perrens.fr/addictologie

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 10h à 17h sauf le jeudi jusqu'à 15h30

COVID -19 : primo accueil à nouveau possible, consultation de préférence par tél. ou visio, reprise du présentiel au cas par cas en fonction des situations après évaluation de l'équipe par tél.

[Voir la fiche détaillée](#)

Hôpital Suburbain du Bouscat

97, avenue Georges Clémenceau

B.P. 29

33491 LE BOUSCAT

Tél : 05 56 17 50 97

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h45 à 17h45

COVID -19 : Hospitalisation pour sevrage possible après accord et vérification d'absence de signes d'infection du COVID. Maintient des ateliers avec gestes barrières, pas de visites possibles, consultations en visio/tél./présentiel si urgente.

[Voir la fiche détaillée](#)